



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question au Gouvernement n° 1223

Texte de la question

RYTHMES SCOLAIRES

M. le président. La parole est à M. Yves Foulon, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Yves Foulon. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, disons-le sans détours : votre réforme des rythmes scolaires est une véritable calamité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Marcel Rogemont. C'est un bon ministre !

M. Yves Foulon. Nous n'avons jamais vu cela. Décidée sans concertation, elle est imposée brutalement aux enseignants, aux enfants et aux parents. Monsieur le ministre, que les choses soient claires : nous ne sommes absolument pas hostiles au principe de faire évoluer le temps scolaire (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*), mais votre réforme ne correspond pas aux préconisations du rapport Durand-Breton. Réformer le temps scolaire, ce n'est pas décréter la semaine de quatre jours et demi, c'est revoir la bonne articulation entre le temps d'étude, le temps de loisir et le temps de repos. Votre réforme a été mal préparée, si bien que les enfants sont déroutés et épuisés. (*Mêmes mouvements.*) Les plus jeunes, qui ont besoin de repères, n'ont plus deux jours consécutifs avec les mêmes horaires et changent sans cesse d'encadrants.

M. Jean-Luc Reitzer. Absolument !

M. Yves Foulon. Les élèves de primaire sont aussi perdus face à des ateliers plus exotiques les uns que les autres : franchement, l'initiation aux claquettes ou au hip-hop, c'est sympa mais est-ce vraiment ce que l'on attend de l'école ? Les enseignants sont démotivés. Ils n'ont plus de coupure le mercredi et leur travail est désorganisé. À cause de votre réforme, ils sont moins disponibles pour les enfants. Les animateurs chargés des ateliers, eux aussi, grondent. La colère monte. En effet, les salaires ne seront pas versés avant novembre et de nombreux agents n'ont même pas de contrat de travail correspondant à leur emploi. Le désordre est tel que manifestations et grèves s'organisent pour le mois de novembre. Aussi, dans l'intérêt de nos enfants, retirez cette réforme inapplicable en l'état, ou, à tout le moins, laissez aux maires le libre choix de l'organisation des rythmes scolaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, je comprends votre souci, qui est l'intérêt des enfants. L'intérêt des enfants, vous en conviendrez, c'est qu'ils aient des enseignants devant eux. C'était devenu difficile – je viens de rappeler des chiffres – partout en France, y compris chez vous, en Gironde, où je me trouvais récemment.

L'intérêt des enfants, c'est bien entendu que ces professeurs soient formés. Vous savez que, ces dernières années, la formation avait été supprimée.

Un député du groupe UMP . Menteur !

M. Vincent Peillon, ministre . Chez vous, à Bordeaux, en Gironde, comme partout sur le territoire, nous avons recréé des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

L'intérêt des enfants, c'est aussi que les programmes scolaires soient adaptés à leur capacité d'apprendre et à la possibilité pour les maîtres d'enseigner. C'est ce que nous faisons.

Et l'intérêt des enfants, c'est d'avoir du meilleur temps scolaire. Je tiens à vous le dire, car il me semble que vous avez commis une confusion : le mercredi matin, ou le samedi matin pour les collectivités qui le veulent, il n'y a pas de claquettes, il y a l'éducation nationale qui assume ses responsabilités. Alors que vous aviez retiré deux heures au temps scolaire pour lire, écrire et compter, nous avons remis ce temps le matin, car il est plus propice à l'apprentissage.

Le temps périscolaire relève d'autres responsabilités, y compris la vôtre. Le même mal que vous avez fait lorsque vous avez été aux responsabilités de l'État, en enlevant deux heures de temps scolaire aux enfants (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*), vous êtes en train de le reproduire pour le temps périscolaire dans les collectivités dont vous avez la responsabilité. L'éducation nationale, les enseignants assument pleinement leurs tâches, les enfants sont reçus le mercredi matin ou le samedi matin, ils peuvent lire, écrire et compter, et nous assumons pleinement les programmes. Cessez cette confusion,...

M. Claude Goasguen. C'est faux, c'est vous qui faites cette confusion !

M. Vincent Peillon, ministremettez-vous en mouvement, ne pariez pas toujours sur l'échec et la défaite de la jeunesse. Notre pays a aussi besoin de vous : il aimerait vous trouver au rendez-vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC - Protestations sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Yves Foulon](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1223

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [23 octobre 2013](#)